

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

CONJUGUER COURAGE ET RESPONSABILITÉ

Les discussions budgétaires annuelles sont revenues et avec elles le flot ininterrompu des 49-3. Cette fois leur issue est connue : dès le début du mois de septembre, Elizabeth Borne a affirmé publiquement que le gouvernement recourrait à l'article le plus anti-démocratique de notre Constitution pour imposer les budgets de l'État et de la Sécurité sociale.

Si le scénario est donc sans surprise, nous sommes loin de nous résoudre à cet abaissement du Parlement. Notre pugnacité a d'ailleurs permis, fait inédit, que les budgets de l'État et de la Sécurité sociale ne soient pas adoptés en commission. Une première depuis 1996, date à laquelle les lois budgétaires virent le jour. Un évènement suffisamment grave pour faire comprendre à tout gouvernement raisonnable et responsable que le texte devait être amendé dans le sens souhaité par les oppositions.

Mais c'était sans compter sur le manque de courage, habillé d'arrogance, du gouvernement et de la majorité. La terrible crise sociale que connaît le pays et la profonde crise démocratique dans laquelle il est plongé auraient pourtant dû le conduire à faire preuve d'une grande responsabilité.

Un manque de courage et une irresponsabilité aux conséquences plus dramatiques, qui transparaissent aussi dans les positions de certains ministres et députés de la majorité face au conflit meurtrier qui ravage actuellement Gaza. Alors que pèse désormais sur la communauté internationale la responsabilité d'imposer une voie politique, qui, aussi étroite soit-elle, reste la seule possible pour que les peuples israélien et palestinien puissent coexister en paix et en sécurité, la position des représentants de la France est d'un déséquilibre affligeant.

La voix de la France, dont le poids a longtemps été notoire, apparaît aujourd'hui bien timorée, voire inaudible. Tant de vies humaines sont en jeu, que nous ne pouvons céder à une logique du deux poids, deux mesures qui nous rendrait complices d'un drame historique.

Fidèle à ses valeurs, et avec pour seul cap l'intérêt des peuples israélien et palestinien, la France se doit de réclamer un cessez-lefeu immédiat et d'être à l'initiative pour ouvrir un chemin vers la Paix.

Encore faut-il conjuguer courage et responsabilité!

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine



BUDGET 2024 : LE CHOIX DE L'AUSTÉRITÉ

Après avoir essuyé des revers en commission des Finances, dès l'ouverture de l'examen en séance du projet de loi de finances pour 2024, le gouvernement s'est engouffré sans attendre dans l'usage du 49-3, empêchant tout débat et tout vote de la représentation nationale sur un texte essentiel pour les Français.

Ce PLF ne répond

ni à l'urgence sociale,

ni à l'urgence

climatique,

ni à la nécessité

de mieux répartir

les richesses.

User du 49-3 est devenu une habitude pour le gouvernement afin de limiter les discussions sur les textes budgétaires et ne pas être mis en minorité dans les votes. Et pour cause! Tandis que le gouvernement continue d'affirmer qu'il est contre l'indexation des salaires sur l'inflation, contre la hausse généralisée des salaires et opposé à un coup de pouce au Smic, le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 ne contient rien, ou si peu, pour renforcer le pouvoir de vivre des Français, rien sur le prix des denrées alimentaires, rien sur le prix de l'essence, rien sur le prix de l'énergie!

Depuis 2017, le Gouvernement est sourd à la situation sociale du pays. Sa seule boussole est la politique de l'offre, soutenue par la théorie du ruissellement des revenus mentation des salaires, des pensions et des allocations ? Comment affronter l'intensification de la crise du logement ? Comment réussir la transition écologique et répondre

des plus riches vers les couches moyennes et modestes. Cette théorie est une hérésie. En effet, toutes les études montrent que l'accroissement du patrimoine des ultrariches s'accompagne d'une progression du taux de pauvreté.

Face à ce constat inéluctable, les libéraux ressortent le sempiternel argument du record d'Europe du taux de prélèvements obligatoires détenu par la France. Ils oublient toutefois de dire que si ce taux est si élevé, c'est parce que la France a fait le choix des services collectifs là où d'autres pays choisissaient des réponses individuelles : création et extension de la sécurité sociale, maîtrise des grands services publics, développement de collectivités territoriales porteuses de services de proximité.

Ce modèle est au cœur de la confrontation engagée depuis plusieurs décennies, qui s'aiguise dans l'examen de ce projet de loi de finances pour 2024 en prenant la forme de plusieurs questions. Comment répondre à la nécessaire augmentation des salaires, des pensions et des allocations ? Comment affronter l'intensification de la crise du logement ? Comment réussir la transition écologique et répondre

ique et répondre à l'urgence climatique ? Comment permettre aux collectivités locales d'assurer leur rôle de premier maillon de la République ? Si le taux des prélèvements obligatoires est si élevé, c'est aussi en raison de la multiplication des cadeaux

fiscaux qui représentent plus de Face à ce constat inéluctable, les 175 milliards alors qu'ils ne prolibéraux ressortent le sempiternel fitent qu'à une minorité.

Si l'on regarde la forme des prélè-



vements obligatoires, plus que leur taux, force est de constater qu'ils sont de plus en plus régressifs. Le gouvernement a fait de la TVA le principal impôt ; il a supprimé l'imposition sur les patrimoines les plus importants ; il a multiplié les exonérations et allègements au profit d'un petit nombre de ménages et d'entreprises. L'impôt sur le revenu, le seul impôt qui reste progressif, ne représente plus que 20 % des recettes fiscales, soit 54 % de moins que la TVA et 30 % de moins que la CSG. C'est bien trop peu. L'impôt doit redevenir un outil au service de la réduction des inégalités ainsi que du financement de nos services publics et de notre modèle social : la contribution fiscale de chacun doit être proportionnelle à ses moyens.

Les défis sont immenses et nous devons nous donner collectivement les moyens de les relever. Il

faut supprimer une part des dépenses fiscales ou des allègements sociaux afin de créer un véritable plan d'urgence pour l'hôpital. Les patrimoines les plus importants devraient contribuer davantage, grâce à la création d'un ISF rénové, qui viserait tant les biens mobiliers que les biens professionnels et les biens immobiliers, afin de disposer des ressources nécessaires à la transition écologique. Il faudrait en outre mobiliser l'épargne populaire dans des projets d'avenir tels que la mise en œuvre de l'indépendance énergétique, la création d'infrastructures ferroviaires pour le fret et les voyageurs, ou encore un pôle public du médicament.

IL FAUT CHANGER DE DIRECTION!

L'attribution des aides aux entreprises devrait plus que jamais être soumise à des conditions strictement définies. Ces aides représentent près d'un tiers du budget de l'État, soit 200 milliards d'euros. Les 22 milliards de dépenses annuelles liées au CICE ont-ils permis de créer des emplois ? Non. Ils ont surtout accru les marges des entreprises. Depuis sa création, le Crédit d'impôt recherche (CIR), qui coûte chaque année 7 milliards d'euros, a-t-il contribué de manière significative à la hausse des dépenses de recherche et de développement ? Non, toujours non.

Enfin, la paupérisation de la population n'est pas sans lien avec la dégradation des services publics. La situation de l'hôpital public s'aggrave année après année. Malgré cela, le gouvernement fixe le taux d'augmentation de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) à 3,2 % pour 2024, soit un taux inférieur à celui de l'inflation et à celui de la dynamique naturelle d'augmentation des besoins, qui est de 4,6 %. Enfin, l'école reste elle aussi malade. Il manque au moins un enseignant dans 48 % des collèges et lycées de France ; le salaire des enseignants a chuté depuis les années 1980. Ces quelques exemples suffisent à rappeler que le projet de budget pour 2024 témoigne de choix libéraux plutôt qu'il ne satisfait les besoins de nos concitoyens et répond aux enjeux.

L'utilisation du 49.3 a une nouvelle fois empêché notre assemblée de formuler d'autres choix pour les Français, d'amender le texte et de se prononcer sur celui-ci en séance publique. Une fois encore, le Parlement a été muselé. Pourtant, force est de constater qu'aucune majorité ne soutenait ce texte. La discussion en commission, ainsi que le vote sanction par lequel elle s'est terminée, l'ont démontré. •

RAPPORT SUR LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE

Rendu public à la veille de l'examen du projet de loi de finances pour 2024, le rapport d'information sur la fiscalité du patrimoine de Nicolas Sansu, qu'il a co-écrit avec le député Modem Jean-Paul Mattei, n'a pas manqué d'attirer l'attention. Le rapport s'ouvre sur un constat sans appel : l'accélération des inégalités patrimoniales. En France, 92 % du patrimoine est détenu par les ménages les mieux dotés tandis que les 5 % les plus riches possèdent un tiers des avoirs patrimoniaux. En avant-propos, Nicolas Sansu reprend ainsi les mots d'une tribune d'Antoine Foucher publiée dans Les Échos : « Le travail ne paie plus et l'héritage est devenu la principale composante de la richesse des ménages. Nous avons basculé d'une société du mérite à une société de rentiers ». Face à ce constat, les deux députés ont formulé plusieurs propositions chocs comme la création d'un ISF vert temporaire, à l'échelle européenne, pour financer la transition écologique. Parmi les 27 propositions, il y a aussi l'augmentation du prélèvement forfaitaire unique, « flat tax », sur les revenus du capital. Le rapport aborde également la nécessité de repenser la fiscalité de l'assurance-vie, des successions, des holdings familiales, de l'immobilier ou encore de réfléchir à un impôt mondial sur le patrimoine des plus riches afin de financer l'aide aux pays les plus pauvres.



Lire l'intégralité de l'intervention de Jean-Marc Tellier du 17 octobre 2023



LE SOUS-FINANCEMENT DE LA SANTÉ

Après un rejet inédit en commission des Affaires sociales qui aurait dû obliger le gouvernement à réfléchir, la Première ministre a préféré déclencher le 49-3 pour imposer le budget de la Sécu pour 2024. Un passage en force qui montre que l'Exécutif ne veut pas se confronter à la réalité de notre système de santé.



Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 est le même que le précédent, en pire ; et le précédent n'était déjà pas terrible. En plus de n'être pas terrible, rappelons que la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 a été marquée au fer rouge par la loi rectificative de réforme des retraites, imposée par 49.3 à un pays qui n'en voulait pas. Le PLFSS pour 2024 porte les stigmates des premières conséquences de cette loi indigne. Mais ce n'est pas la seule raison de notre colère.

Tout d'abord, ce budget prévoit de continuer les exonérations massives de cotisations sociales. Alors même que le gouvernement est si peu enclin à augmenter le salaire net, il ne peut pas s'empêcher de raboter le salaire brut et de délégitimer la cotisation, qui est pourtant le fondement de notre protection sociale. Ensuite, ce budget prévoit une nouvelle compression des dé-

penses de santé et demande encore des économies à l'hôpital public, qui n'en finit pas de s'enfoncer dans la crise. L'hôpital public a au contraire besoin de perspectives, d'un grand plan d'embauche, d'ouverture de négociations salariales... Dans le même temps, il faudrait se donner les moyens d'agir sur les déserts médicaux, déclencher un plan de développement des centres de santé à but non lucratif, s'attaquer aux défis du médicament. Alors que les pénuries n'en finissent pas, le gouvernement, lui, augmente encore les marges des grands laboratoires et se refuse à mettre en chantier la construction d'un pôle public du médicament. Quant au droit à l'autonomie, nous avons besoin de garantir une meilleure protection sociale et un meilleur service aux personnes, que ce soit à domicile ou en établissement. Nous en sommes très loin parce qu'il n'y a pas de véritable volonté

Enfin, le gouvernement s'en prend aux arrêts maladie pour récupérer 300 millions d'euros. Il limite également les arrêts prescrits par téléconsultation alors même qu'il encourage ce système. Nous avons également ouï dire qu'il envisage de multiplier par deux les franchises, mais il louvoie en attendant sans doute que nous ayons le dos tourné pour le faire. Ce n'est pas tout. Après s'être acharné à maintenir un top niveau d'exonérations pour le capital, le gouvernement souhaite piquer dans les cotisations des salariés. Celles de l'Unedic pour financer son projet France-Travail. Et celles des retraites complémentaires de l'Agirc-Arrco, avant de prétendre vouloir y renoncer, du moins pour l'instant.

Le gouvernement est devenu spécialiste du hold-up sur les cotisations, un orfèvre du casse social.

Certes, le gouvernement met en avant la vaccination contre le papillomavirus et la gratuité des préservatifs, qui sont des mesures que nous soutenons, mais elles ne suffisent pas à faire une politique de santé. Au bout du compte, son projet est assez simple à résumer : il veut une sécurité sociale rabougrie et domestiquée. Fidèles à Ambroise Croizat, nous, nous voulons la voir porter haut ce principe essentiel : « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins. » •



Lire l'intégralité de l'intervention de Pierre Dharréville du 24 octobre 2023 #L'ENTRETIEN

Mieux évaluer les risques d'exposition aux substances toxiques pour protéger nos sapeurs-pompiers

À l'Assemblée, tu es coprésident du groupe d'études « sapeurs-pompiers, sécurité civile et gestion des crises ». C'est-à-dire ?

Il s'agit d'animer la réflexion, pendant la durée du mandat, sur tous les sujets qui concernent les sapeurs-pompiers et les acteurs de la sécurité civile. L'idée est d'avoir un lieu d'échange spécifique sur ces questions, et d'avancer sur des propositions concrètes, des modifications de la loi, l'élaboration de rapports d'étude et, s'il en est besoin, des propositions de loi transpartisanes. Ce groupe d'études réunit 115 députés de toutes tendances politiques. A ce titre, c'est l'un des plus importants de l'Assemblée nationale. Je le copréside avec mon collègue député de Lozère, Pierre Morel-À-l'Huissier.

iournalistes dans le cadre de leur enquête sur l'exposition professionnelle des sapeurs-pompiers ? Effectivement, des journalistes de l'émission « Vert de Rage », sur France 5, m'ont contacté pour me faire part des conclusions d'un documentaire d'enquête qui sera diffusé en janvier prochain, sur les conséquences de l'exposition professionnelle des pompiers à de nombreuses substances toxiques, et notamment aux retardateurs de flamme. Je me suis saisi de ce sujet pour poser une question au gouvernement, le 24 octobre. Dans sa réponse, le ministre de l'Intérieur a pris des engagements intéressants.

À ce titre, tu as été contacté par des



« AUX ÉTATS-UNIS, CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS, 28 CANCERS SONT RECONNUS MALADIES PROFESSIONNELLES, EN FRANCE UN SEUL. »

Quelles sont les principales inquiétudes et quelle demande as-tu formulée au ministre ?

Le Centre international de recherche sur le cancer a classé, en 2022, l'exposition professionnelle des pompiers comme cancérogène. Et dès 2003, un rapport commandé par le ministre de l'Intérieur concluait à la nécessité de recueillir des données fiables et exhaustives sur les maladies professionnelles des sapeurs-pompiers, et de mettre sur pied une veille sanitaire. C'était il y a 20 ans, et pourtant depuis rien n'a réellement été engagé en ce sens.

Alors que 12 types de cancers sont reconnus maladies professionnelles en Australie, et 28 aux Etats-Unis, en France un seul d'entre eux, le carcinome du nasopharvnx, est reconnu. Aujourd'hui les inquiétudes grandissent sur l'impact des retardateurs de flamme, des composés chimiques présents dans les meubles, les mousses de matelas, les voitures... Ces perturbateurs endocriniens reconnus, nos sapeurs-pompiers y sont particulièrement exposés, pas uniquement par les voies respiratoires mais aussi par contact avec la peau. Nous avons perdu beaucoup trop de temps ; j'ai demandé au ministre s'il comptait enfin instaurer un véritable suivi médical et engager les études épidémiologiques nécessaires pour élargir la liste des cancers reconnus comme maladies professionnelles chez nos sapeurs-pompiers.

La réponse du ministre de l'Intérieur est-elle satisfaisante à tes yeux ?

Il a pris des engagements : reconnaissant que notre pays est très en retard sur le sujet, il s'est dit prêt à élargir cette liste. Il m'a informé qu'une étude épidémiologique a été lancée il y a quelques mois et s'est engagé à en tirer les conclusions en matière de suivi et d'accompagnement professionnel, en lien avec les principaux concernés : les SDIS, les syndicats et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers. Je percois cette réponse comme un signe positif. Avec mes collègues membres du groupe d'études, je serai attentif à ce qu'elle soit suivie d'effets. •



ATTAQUE TERRORISTE À ARRAS

Le 13 octobre dernier, Dominique Bernard, professeur de français, a été assassiné dans son lycée par un terroriste islamiste. Trois ans après l'assassinat barbare de Samuel Paty, l'école de la République et ceux qui la font vivre sont une nouvelle fois pris pour cible, et c'est toute la nation qui est endeuillée. Ce nouveau crime nous oblige à apporter une réponse à la hauteur de cette attaque ; à dire haut et fort que nous combattrons la haine non pas par la haine, mais par le droit et la justice ; à affirmer ensemble, ici, que nous ne céderons pas à la peur, pas plus qu'à la division de nos concitoyens selon leur religion ou leur origine. « La plus belle et la plus forte des réponses est, au contraire, de donner tous les moyens à nos enseignants et à notre école publique, pour qu'elle puisse remplir totalement sa mission émancipatrice, dispenser son enseignement universaliste et humaniste » a déclaré Fabien Roussel le 17 octobre, lors des questions au gouvernement.

CRISE DU LOGEMENT



Le chiffre de 2,4 millions de ménages en attente d'un logement HLM doit être pris pour ce qu'il est : le signe clinique qu'une part croissante de la population ne parvient pas à se loger dans des conditions

décentes et à un prix abordable dans le parc locatif, sans parler de l'accession à la propriété. La crise du logement, que certains qualifient de véritable bombe sociale, est avant tout une crise de l'offre. Or, iamais la France n'a construit aussi peu de logements et les prévisions sont catastrophiques. Alors qu'ils devraient produire davantage de logements sociaux, les organismes HLM doivent supporter la charge financière de la taxe mal nommée « réduction de loyer de solidarité », de l'ordre de 1,3 milliard par an, du relèvement de la TVA et de l'augmentation du taux du livret A. Lors des questions au gouvernement du 10 octobre, Stéphane Peu a rappelé l'urgence de prendre des mesures de soutien à la production de logements sociaux.

DÉBAT SUR LA DETTE

Lors d'un débat consacré à la dette organisé dans le cadre du projet de loi de finances, Nicolas Sansu est revenu sur la supercherie de la dette. « Au nom de la dette, vous justifiez tous les renoncements : le renoncement aux investissements dans la transition écologique, le renoncement aux conquis sociaux du passé comme la retraite à 60 ans, le renoncement à des services publics modernisés et confortés, comme le montre l'état de l'hôpital public ou de l'Éducation nationale. » Ce débat n'avait qu'un seul but : celui de contraindre, de corseter, de désespérer. Il est grand temps de sortir de la phase de sidération de la dette, celle-là même qui conduirait à penser que la seule option valable et soutenable serait la réduction des dépenses publiques.

LOI ANTI-INFLATION

La crise inflationniste touche tous les pans de la vie quotidienne : énergie, carburant, alimentation, logement, etc. Faute de régulations volontaristes, le gouvernement a laissé le marché faire son œuvre. Le texte portant mesures d'urgence relatives aux négociations commerciales dans la grande distribution, qui nous a été soumis début octobre, s'inscrit dans cette doctrine du laisser-faire.



Pire encore, en se contentant pour seule réponse d'avancer les négociations commerciales avec les grands groupes, il risque de fragiliser les PME et les PMI, et surtout les agriculteurs. En 2022, dès le premier texte sur le pouvoir d'achat, nous avions pourtant fait des propositions faciles à appliquer : indexer les salaires et les pensions sur le niveau des prix, appliquer une TVA réduite pour les produits de première nécessité, revenir aux tarifs réglementés pour l'électricité et le gaz...

ENDOMÉTRIOSE: UNE FAUSSE BONNE RÉPONSE



De toute évidence, les avancées concrètes n'étaient pas l'obiet de la proposition de loi sur l'endométriose que nous avons examinée le 12 octobre dernier, dans le cadre de la niche du Rassemblement national. Faussement féministe, ce

texte ne répondait en réalité en rien aux attentes exprimées par les millions de femmes touchées par cette affection qui empoisonne leur vie quotidienne. Pire, il les stigmatisait. Stéphane Peu a dénoncé la manipulation tout en rappelant que la liste des combats que le Rassemblement national a menés contre les droits des femmes était très longue ; par exemple, contre l'avortement ou contre la PMA. Même manœuvre concernant la proposition de loi visant à baisser la facture énergétique des Français et des entreprises que nous avons également examinée ce jour-là et qui était clairement une diversion politicienne, sur la forme comme sur le fond.

FINANCES LOCALES



Le 20 octobre dernier a eu lieu un débat sur les finances locales. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, les collectivités territoriales ne se portent pas bien. Comme les Français, elles sont frappées par l'inflation et les budgets se tendent, notamment face aux urgences sociale, climatique et démographique. Soutenir les collectivités, comme le demandent les associations d'élus, passe donc par des mesures fortes. La première, que nous défendons, consiste à indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation. D'autres mesures sont également à prendre pour repenser l'impôt économique local ou pour favoriser un véritable rééquilibrage territorial. Enfin, il faut arrêter de corseter la libre administration des collectivités territoriales. Et Nicolas Sansu de lancer : « Faites-leur confiance, cessez la défiance!»

CONFLIT ISRAËL-PALESTINE

Depuis ce terrible 7 octobre, à la haine du Hamas répond la haine d'un gouvernement israélien d'extrême droite qui, plutôt que de réagir par le droit et la justice, se déchaîne contre la population palestinienne. Dès le 7 octobre, nous avons condamné sans réserve l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas tout comme l'opération vengeresse du gouvernement israélien. À chaque séance de questions au gouvernement, nous avons également rappelé que si cette condamnation s'impose, elle ne suffira pas à mettre fin aux violences, à protéger les populations et à trouver le chemin de la paix et de la sécurité. « La France doit reprendre le flambeau de la paix qu'elle a abandonné depuis tant d'années, et être à l'initiative d'un Conseil de sécurité des Nations unies qui mette fin à la politique d'occupation et se consacre à la recherche d'une solution faisant coexister deux États : un État pour le peuple israélien, un pour le peuple palestinien, dont les frontières seraient protégées par la communauté internationale » a déclaré André Chassaigne le 10 octobre. Une semaine plus tard, Jean-Paul Lecog rappelait: « En 2014, notre assemblée a voté une résolution portant sur la reconnaissance de l'État palestinien. Près de dix ans plus tard, il est temps d'y parvenir [...]. Si la France prenait un acte diplomatique de cette ampleur, quel message magnifique et utile pour la paix enverrions-nous! » Le

qui interpellait le gouvernement : « Dans le fracas et le drame, ces événements viennent nous rappeler à quel point nos organisations internationales ont été affaiblies à force d'être contournées, le droit international fragilisé à force d'être bafoué. [...] Or, il ne peut y avoir de paix durable que dans la justice et le respect du droit des peuples. » Quant à Fabien Roussel, le 23 octobre, lors du débat qui a suivi la déclaration du gouvernement sur la situation au Proche-Orient, il demandait au nom de notre groupe que la France appelle à un cessezle-feu immédiat. « Sur nous tous pèse désormais la responsabilité d'imposer une voie politique, qui, aussi étroite soit-elle, reste la seule possible pour que les peuples israélien et palestinien puissent coexister en paix et en sécurité. » Nous nous sommes toujours battus pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous avons toujours dénoncé l'occupation subie par le peuple palestinien et nous réclamons depuis toujours une solution à deux États pour qu'Israéliens et Palestiniens puissent vivre en paix. Aussi, ce 7 novembre, nous nous sommes de nouveau adressés au gouvernement pour lui dire que l'horreur ne peut en aucun cas justifier l'horreur. Dans ce conflit, les pays occidentaux, en appelant à la seule trêve humanitaire, tentent d'apparaître comme les garants du droit international mais abdiquent devant la loi du plus fort. L'Humanité, ce n'est pas cela.

31 octobre, c'est Pierre Dharréville





#AGENDA

DEC. 2023 PROJET DE LOI IMMIGRATION

Reporté en mars dernier, le projet de loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » arrivera en séance à l'Assemblée nationale le 11 décembre prochain, après son passage au Sénat. Ce texte, le 30 ème sur l'immigration depuis 1980, s'inscrit dans la continuité des précédents, en particulier de la réforme de 2018 qui a accentué la mise sous contrôle des demandeurs d'asile et affaibli les droits des étrangers. Au-delà de durcir les conditions d'accès aux titres de séjour, d'accélérer les procédures d'examen des demandeurs d'asile au détriment de leurs droits ou de faciliter les expulsions, la philosophie de ce projet de loi repose sur une vision simpliste, utilitariste et déshumanisante des étrangers. Quant à l'article 3 qui vise à la régularisation des sans-papiers dans les secteurs en tension, la droite exige son retrait. Cette même droite qui se livre à une surenchère et entend bien durcir le projet de loi du gouvernement. Pour preuve, la suppression de l'aide médicale d'État pour les sans-papiers votée le 7 novembre au Sénat. Espérons que l'Assemblée saura revenir sur cette ineptie sociale et sanitaire.

NOV. 2023 PROJET DE LOI «BIEN VIEILLIR»

Le texte « bien vieillir » devrait faire son retour à l'Assemblée le 20 novembre prochain. Suspendu en avril dernier puis annoncé pour la fin juillet, l'examen du texte avait finalement été encore reporté, officiellement pour cause de pause parlementaire. Pour mémoire, la rapporteure du texte, la macroniste Monique Iborra, avait jeté l'éponge au printemps reprochant au projet de ne pas répondre aux besoins. Il est effectivement vite apparu que ce texte, quasiment vide, n'était pas à la hauteur des attentes du Grand âge. Ce que nous avions dénoncé en rappelant que nous ne pouvions plus nous contenter de petits pas dans l'expectative d'une loi d'envergure qui n'en finit pas de se faire attendre.



André CHASSAIGNE Président de groupe



Soumya BOUROUAHA





Pierre DHARRÉVILLE Elsa FAUCILLON







Jean-Paul LECOQ



Yannick MONNET



Stéphane PEU



Jean-Victor CASTOR Steve CHAILLOUX





Emeline K/BIDI



Karine LEBON



Tématai LE GAYIC



Fabien ROUSSEL



Nicolas SANSU



Frédéric MAILLOT





Marcellin NADEAU Mereana REID-ARBELOT Davy RIMANE





Jiovanny WILLIAM



Jean-Marc TELLIER



Hubert WULFRANC



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ







groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

- 75 007 Paris
- groupe.gdr@assemblee-nationale.fr 01 40 63 60 81

